

CONSEIL METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2022**Délibération n° 2022 – 174****14 - Vertou – Création d'un groupe scolaire sur le secteur des Échalonnnières – Mise en compatibilité du PLUm suite à déclaration de projet de la commune - Approbation**

Date de la convocation : le 9 décembre 2022

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick GROLIER

Présents : 76

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONNET Michèle, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, Mme DELABY Françoise, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme GUERRIAU Christine, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PASCOUAY Yves, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. TRICHET Franckie, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 20

M. ARROUET Sébastien (pouvoir à M. BAINVEL Julien), M. ASSEH Bassem (pouvoir à M. BERTHELOT Anthony), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à M. ANNÉREAU Matthieu), Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme BONAMY Delphine (pouvoir à M. GRACIA Fabien), M. BOULE Aurélien (pouvoir à M. PASCOUAY Yves), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle), M. DESCLOZIERS Anthony (pouvoir à Mme CADIEU Véronique), Mme EL HAIRY Sarah (pouvoir à Mme OPPELT Valérie), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Ghislaine), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. FOURNIER Hervé), M. GUITTON Jean-Sébastien (pouvoir à M. BOILEAU Vincent), Mme LE COULM Juliette (pouvoir à M. PARAGOT Stéphane), M. LE TEUFF Florian (pouvoir à M. MARTIN Nicolas), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. THIRIET Richard (pouvoir à Mme VAN GOETHEM Sophie), M. TURQUOIS Laurent (pouvoir à Mme BONNET Michèle), Mme VIALARD Louise (pouvoir à Mme VITOUX Marie)

Absents : 2

M. RICHARD Guillaume, Mme SOTTER Jeanne

Délibération

Conseil métropolitain du 16 décembre 2022

14 - Vertou – Création d'un groupe scolaire sur le secteur des Échalonnnières – Mise en compatibilité du PLUm suite à déclaration de projet de la commune - Approbation

Exposé

La Ville de Vertou a engagé en 2019 une étude prospective sur les capacités d'accueil des groupes scolaires de son territoire, afin d'anticiper les besoins liés aux évolutions démographiques de la commune. Au regard de l'arrivée soutenue et continue de nouvelles populations, l'étude a identifié la nécessité de créer un nouveau groupe scolaire afin de renforcer les capacités d'accueil mais également de rééquilibrer l'offre éducative sur le territoire communal.

Ainsi, la Ville a fait le choix d'implanter le nouveau groupe scolaire en continuité du collège Lucie Aubrac, dans le secteur des Échalonnnières. Outre la situation géographique qui permet une meilleure répartition des écoles sur le territoire communal, la localisation choisie permettra une mutualisation des espaces, notamment en termes de stationnements et d'équipements sportifs, et une desserte aisée du site directement depuis le boulevard Luc Dejoie.

La majeure partie du terrain d'assiette du projet est classée au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en zone US, laquelle est dédiée aux équipements d'intérêt collectif et de services publics et donc compatible avec le projet. En revanche, les accès à ce futur équipement, projetés au nord du terrain d'assiette du projet, se situent en zone Nn (espaces naturels) au sein du PLUm. Ce classement ne permettant pas en l'état la réalisation de l'intégralité du projet, il convient donc de faire évoluer le PLUm vers un classement US.

En conséquence, la Ville de Vertou, par délibération du Conseil municipal du 30 juin 2021, a décidé d'engager une procédure de déclaration de projet, prévue à l'article L.300-6 du code de l'urbanisme, afin de déclarer l'intérêt général du projet de création d'un groupe scolaire dans le secteur des Échalonnnières et de procéder aux adaptations du PLUm nécessaires à sa mise en œuvre.

Conformément à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme, une enquête publique, portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLUm, a été organisée par le Préfet. L'enquête publique s'est déroulée du 07 septembre 2022 au 07 octobre 2022.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Ainsi, par délibération du 17 novembre 2022, le conseil municipal s'est prononcé, par déclaration de projet, sur l'intérêt général de ce projet au motif qu'il vise à :

- Renforcer l'offre éducative pour les enfants vertaviens afin de répondre et anticiper les besoins liés à l'évolution de population (saturation de certains groupes scolaires, besoins nouveaux générés par la croissance démographique continue et significative de la commune) ;
- Rééquilibrer les effectifs sur le territoire, avec une nouvelle offre au cœur d'une zone urbaine en développement,

- Conforter l'attractivité du centre-bourg de Vertou à long terme,
- Renforcer les passerelles entre l'école et le collège, par une implantation à proximité immédiate du collège Lucie Aubrac.

A l'issue du conseil municipal, la ville de Vertou a transmis, à Nantes Métropole, le dossier en vue de l'approbation de la mise en compatibilité du PLUm.

Il est désormais proposé au conseil métropolitain d'approuver la mise en compatibilité du PLUm pour permettre la réalisation de ce projet en application de l'article L. 153-58 4° du code de l'urbanisme.

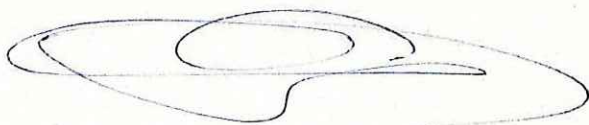
Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain suite à la déclaration de projet de la ville de Vertou relative au projet de groupe scolaire dans le secteur des Échalonnnières, conformément au dossier de mise en compatibilité ci-annexé ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 16 décembre 2022

Patrick GROLIER



Le secrétaire de séance

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Mise en ligne le : **20 DEC. 2022**

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture 044-244400404-20221216-2022_174DC-DE Date de télétransmission : 20/12/2022 Date de réception préfecture : 20/12/2022
